

## PROJET DE CHARTE

### « POUR UNE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER EN BRETAGNE »

#### PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DES AGENCES D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE BRETAGNE

Les agences d'urbanisme et de développement se félicitent de la démarche initiée depuis un an par l'Etat pour favoriser la prise de conscience et le développement de bonnes pratiques en matière de consommation foncière.

Elles souscrivent d'autant plus aux grands axes de la charte qu'elles se sont inscrites depuis longtemps dans cette démarche et ont contribué à la réflexion, à la connaissance et au développement de pratiques favorisant les économies de foncier.

Les agences d'urbanisme et de développement entendent bien poursuivre cet investissement et contribuer par leur compétence et leur savoir-faire à la réalisation des objectifs de la charte régionale en participant, notamment :

- à l'observation foncière, notamment dans les domaines de l'habitat et du développement économique ;
- à l'anticipation et à l'évaluation des besoins ;
- au conseil auprès des collectivités maîtres d'ouvrages d'infrastructures consommatrices de foncier ;
- à l'expertise technique sur les capacités et solutions de réduction de la consommation foncière.

Dans cette perspective, elles s'inscrivent pleinement dans une logique de partenariat avec les services de l'Etat, de la région et de l'EPF pour appuyer la mise en œuvre de la charte, son suivi et son animation.

